

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE COMMON LAW INC.

Communiqué de presse

Diffusion immédiate

Le 30 novembre 2017

## La FAJEF demande des investissements additionnels en justice dans le prochain plan d'action sur les langues officielles

WINNIPEG – La Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc. (FAJEF) s'attend à ce que le prochain plan d'action fédéral pour les langues officielles donne un nouvel élan à l'accès à la justice en français au Canada, ainsi qu'à toute la francophonie.

Me Daniel Boivin, président de la FAJEF, rappelle que, « le principe que tout justiciable canadien doit avoir un accès égal à la justice en français nécessite du gouvernement fédéral qu'il fasse des investissements additionnels, notamment au réseau des associations de juristes d'expression française et aux programmes de formation reliés à la justice ».

Me Boivin ajoute que, « l'élimination d'un financement de base dans la *Feuille de route pour les langues officielles 2013-2018* a réduit la capacité de plusieurs associations de juristes d'expression française, y compris la FAJEF ».

Enfin, la FAJEF et son réseau souhaitent non seulement contribuer à l'accès à la justice en français dans les prochaines années mais aussi à créer une espace de vie francophone dans le domaine de la justice.

## Renseignements:

Me Rénald Rémillard, directeur général Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc. Tél.: (204) 415-7551

La Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc. est le regroupement des associations régionales, provinciales ou territoriales de juristes d'expression française engagés à promouvoir et à défendre les droits linguistiques des communautés francophones et acadiennes, notamment en favorisant l'accès à la justice en français partout au Canada. La FAJEF est située au 242, rue Goulet, bureau 1, Winnipeq (MB) R2H 0S2 ».